



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES LANDES

remis par la Poste
le 15/04/2020
[Signature]

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Mont-de-Marsan, le 25 mars 2020

Secrétariat général

Bureau des affaires
réglementaires et juridiques

Affaire suivie par : Thomas Herbinière
Tél : 05 58 51 30 28
Mél : ddm-arj@landes.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 20 mars 2020, vous m'informez du défrichement en cours des parcelles pour lesquelles ont été accordés deux autorisations de défrichement n°2012-1400 et 2012-1401 sur la commune d'YGOS-SAINT-SATURNIN.

Les autorisations mentionnées ont été délivrées dans le respect de la procédure d'instruction résultant des dispositions du code forestier pour les autorisations de défrichement et du code de l'urbanisme pour les permis de construire.

Le défrichement effectivement réalisé résulte de l'exécution de l'autorisation accordée dans le respect des prescriptions, aucun élément de fait et de droit n'en permet donc la suspension.

En ce qui concerne les informations relatives au donneur d'ordre, je vous invite à contacter le maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ Le directeur départemental,

~~Le Directeur Adjoint,~~
Jean-Benoît LEBRETON

PREFECTURE DES LANDES
24-26 Rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN CEDEX
www.landes.gouv.fr



MONT DE MARSAN
40
08-04-20
690 EO 011688
OEC4 400100

€ R.F.
LA POSTE
000,82
HU 401456

SEPAN 50
151 route de Cazorolite
40300 CAGNOTTE